



Congrès du travail du Canada

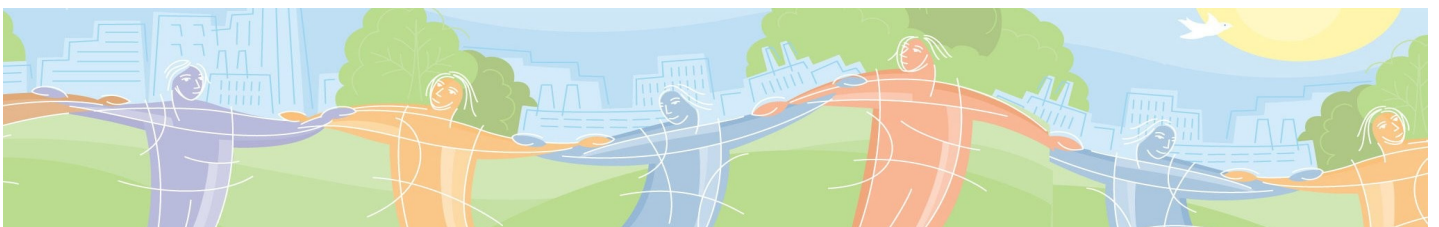
Canadian Labour Congress

Déclaration du Congrès du travail du Canada

au

Comité permanent des finances, de la Chambre des communes, sur le budget fédéral de 2010

Le 24 juillet 2009



Déclaration du Congrès du travail du Canada au Comité permanent des finances, de la Chambre des communes, sur le budget fédéral de 2010

Le 24 juillet 2009

Précis

Au nom des 3,2 millions de membres du Congrès du travail du Canada (CTC), nous tenons à vous remercier de nous donner l'occasion de vous présenter notre point de vue. Le CTC rassemble les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 130 conseils du travail de district. Ses membres travaillent dans presque tous les secteurs de l'économie canadienne, exerçant toutes les professions dans toutes les parties du Canada.

Le CTC incite le gouvernement fédéral à traiter de trois questions clés dans le prochain budget : les pensions, l'assurance-emploi et l'emploi. Nos priorités sont les suivantes :

1. Remanier notre système national de pensions grâce à un train de mesures comprenant celles de doubler les prestations du Régime de pensions du Canada et d'instaurer un programme national d'assurance sur les pensions. Dans un premier temps, le budget devrait porter le Supplément de revenu garanti à un niveau suffisant pour éliminer la pauvreté parmi les personnes âgées du Canada. Le gouvernement fédéral devrait convoquer un sommet national des intervenants gouvernementaux (provinciaux et territoriaux), patronaux, syndicaux et autres pour dresser un

plan national concret permettant de réformer
notre système de pensions.

2. Accroître la sécurité du revenu des travailleurs et travailleuses en chômage et aider les communautés durement frappées en établissant une période nationale uniforme de 360 heures ouvrant droit à l'assurance-emploi, en portant les prestations d'a.-e. de 55 % à 60 % de la rémunération antérieure et en prolongeant la durée des prestations à au moins 50 semaines dans toutes les régions.

3. Lancer un grand programme pluriannuel d'investissement public permettant de créer et de maintenir des emplois qui comprendrait une aide au développement de l'infrastructure publique, l'expansion des services publics, des projets d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables et une aide à la restructuration industrielle.

Contexte

Depuis le début de la récession mondiale et canadienne en octobre 2008, près de 500 000 emplois à plein temps ont été éliminés à mesure que la crise de l'emploi dans les secteurs manufacturier et forestier s'est intensifiée et s'est répandue à d'autres secteurs. Nombreuses sont les personnes qui prévoient que le taux de chômage national dépassera 10 % d'ici le début de

2010 et demeurera très élevé pendant une longue période. De plus, la crise économique a chassé de nombreux travailleurs et travailleuses de la population active ou les a obligés à travailler à temps partiel ou à occuper des emplois autonomes peu rémunérateurs. (Voir la publication du CTC intitulée Bulletin de surveillance de la récession.) Le Canada vit une grave crise sociale et de pauvreté car des centaines de milliers de personnes ayant perdu leur emploi malgré elles commencent à épuiser leurs prestations d'a.-e. La crise a en outre eu un effet dévastateur sur l'épargne-retraite et les régimes de pensions de millions de Canadiens et Canadiennes.

Les mesures prises par le gouvernement fédéral dans son budget de 2009 et depuis le dépôt de celui-ci ne permettent pas de faire face à l'envergure et à la gravité de la crise de l'emploi et de la sécurité économique. Il est temps de redoubler d'efforts pour neutraliser les effets humains d'une crise grandissante et ouvrir la voie à un partage des avantages du progrès dans la prochaine économie par l'investissement dans l'innovation qui créera les emplois de l'avenir, par exemple dans les domaines des technologies vertes et des transports en commun rapides.

Pensions

La crise a mis en évidence d'importantes lacunes au coeur de notre système de pensions publiques. Nos pensions publiques – la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime de pensions du Canada (RPC) – assurent un revenu stable pendant la retraite, mais les pensions publiques sont loin de remplacer de 50 % à 70 % des revenus d'avant la retraite afin de maintenir un niveau de vie acceptable. Entre temps,

l'élément privé de notre système de pensions est en grave difficulté. Seuls environ 4 travailleurs et travailleuses canadiens sur 10 sont assujettis à des régimes de retraite professionnels. Dans le secteur privé, la proportion n'est plutôt que d'un travailleur ou une travailleuse sur cinq. Le régime de retraite professionnel moyen a une capitalisation gravement insuffisante à cause des bas taux d'intérêt et de l'effondrement récent des marchés boursiers, ce qui compromet les pensions en cas de faillite de l'employeur.

Les REER nous ont été présentés comme étant la solution à nos malheurs en matière de pensions. Pourtant, le travailleur moyen ou la travailleuse moyenne qui approche de l'âge de la retraite n'a épargné que de quoi s'assurer une pension d'environ 3 000 \$ par année. (La valeur médiane du REER d'un travailleur ou d'une travailleuse de 55 à 65 ans n'était que de 60 000 \$ en 2005. Cela signifie que la moitié des titulaires de REER ont moins que ce montant.) Les REER n'ont pas permis de contrer la diminution des régimes à prestations déterminées parce que les gens n'économisent pas suffisamment, que les frais administratifs et les coûts sont élevés et que les rendements financiers sont très variables et incertains.

Un nombre alarmant de personnes âgées vulnérables, et particulièrement des femmes seules, vivent encore dans la pauvreté.

Le mouvement syndical croit que les Canadiens et les Canadiennes ne devraient pas être obligés de « se débrouiller tout seuls » pendant la retraite. Nous demandons que soit tenu un sommet national des intervenants gouvernementaux, patronaux, syndicaux et autres pour dresser, après une discussion, un plan concret permettant de rebâtir et de réformer notre système de pensions.

Les changements que nous jugeons prioritaires comprennent un important déplacement de l'accent des régimes privés aux régimes publics et l'augmentation de la sécurité des personnes participant déjà à des régimes professionnels. Les modifications que nous proposons seraient utiles à tous les travailleurs et les travailleuses car elles accroîtraient la sécurité et permettraient de voir à ce que notre système de pensions réponde mieux aux besoins d'une économie en évolution.

Nous proposons de doubler les prestations du RPC, les faisant passer de 25 % à 50 % des gains ouvrant droit à pension au cours d'une période d'environ dix ans pour que le nouveau maximum soit de près de 20 000 \$ par année, grâce à une légère majoration des cotisations des travailleurs et travailleuses et des employeurs.

Nous proposons de hausser sur-le-champ le Supplément de revenu garanti afin d'éliminer la pauvreté parmi les personnes âgées. Le montant maximal du SRG devrait être de 110 \$ de plus par mois, ce qui coûterait annuellement environ un milliard de dollars. Avec le temps, puisque les prestations du RPC seraient haussées, les déductions fiscales liées aux REER devraient être réduites pour financer une hausse des prestations de la Sécurité de la vieillesse versées à tous les travailleurs et les travailleuses.

Les prestations de pensions devraient être garanties (jusqu'à un maximum proposé de 2 500 \$ par mois) dans le cadre d'un programme qui serait financé à l'aide des cotisations des répondants des régimes de retraite. Dans un premier temps, le programme serait fédéral et n'engloberait que les pensions du ressort fédéral. Cependant, les provinces seraient encouragées à adhérer au nouveau programme. Le programme d'assurance sur les pensions devrait en outre assumer la tâche d'administrer les régimes de retraite abandonnés.

Assurance-emploi

L'a.-e. est un programme d'une importance critique pour les travailleurs et les travailleuses du Canada, particulièrement quand le taux de chômage frise les deux chiffres. Les travailleurs et les travailleuses mis à pied ont besoin de prestations suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. L'amélioration de l'a.-e. est une forme efficace de stimulation économique qui peut aider au maintien de l'économie de communautés durement frappées.

Notre Régime d'a.-e. laisse en plan un nombre beaucoup trop grand de Canadiens et Canadiennes, surtout des femmes et des personnes à faible salaire sans sécurité. Moins de la moitié des personnes en chômage ont droit à des prestations et la prestation hebdomadaire moyenne est inférieure à 350 \$. Le travailleur moyen ou la travailleuse moyenne n'a droit à des prestations que pendant environ 35 semaines, et des dizaines de milliers de sans-emploi commenceront bientôt à épuiser leurs prestations. Bon nombre d'entre eux devront se défaire de tous leurs biens pour avoir droit à l'aide sociale provinciale.

Nous préconisons une condition d'admissibilité uniforme de 360 heures de travail dans tout le pays, afin qu'un nombre plus élevé de travailleurs et travailleuses aient droit à des prestations d'a.-e. en cas de licenciement. Les conditions d'admissibilité élevées applicables aux personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active ont exclu du nombreux travailleurs et travailleuses, comme le nombre élevé d'heures nécessaires dans les régions où le taux de chômage était bas au début de la crise. Il n'y a aucune raison valable de faire varier l'accès à l'a.-e. en fonction du taux de chômage local. Nous préconisons également une période de prestations d'au moins 50 semaines dans toutes les régions, pour que moins de sans-emploi n'épuisent leurs prestations, et des prestations hebdomadaires plus élevées fondées sur les 12 meilleures semaines de gains avant la mise à pied et un taux de remplacement de 60 % des gains assurables. En outre, le gouvernement devrait prolonger la période de prestations en cas d'urgence.

Emplois

Pour aider à faire face à la crise de l'emploi qui continue d'empirer, le CTC incite de nouveau le gouvernement fédéral à lancer, de concert avec les provinces et les villes, un important programme pluriannuel d'investissement public permettant de créer des emplois, de favoriser l'atteinte de nos objectifs environnementaux et de bâtir de nouvelles industries « vertes » pour l'avenir. Un plan global engloberait les routes, les égouts et les autres infrastructures municipales de base, les établissements de santé et d'enseignement, le transport en commun, le transport des voyageurs par chemin de fer, le logement à prix abordable, l'économie d'énergie par la rénovation des bâtiments et les énergies

renouvelables. L'appui fédéral à tous les investissements dans l'infrastructure et la protection de l'environnement devrait être lié à des politiques d'achat de biens et de services canadiens. L'actuel programme sur l'infrastructure est beaucoup trop restreint pour avoir une incidence appréciable sur la crise de l'emploi, et il exclut les grands projets et les projets à long terme qui auraient le plus d'effet positif sur notre potentiel économique futur.

Le gouvernement fédéral devrait en outre investir dans les services de garde d'enfants, les soins à domicile et les soins de longue durée aux aînés, ce qui créerait des emplois, particulièrement pour les femmes, et favoriserait l'atteinte de nos objectifs sociaux.

Le CTC exige que le gouvernement fédéral investisse directement dans le cadre de stratégies de renouveau sectorielles pour maintenir des emplois et favoriser la restructuration fructueuse d'industries durement frappées telles que celles de l'automobile, des forêts et des produits du poisson. Si des mesures ne sont pas prises pour appuyer les nouveaux investissements, des mises à pied temporaires se transformeront en pertes permanentes pour notre base économique et de l'emploi. Le gouvernement devrait en outre procéder à des investissements soutenant les industries culturelles, la technologie environnementale, l'exploitation des énergies renouvelables et d'autres industries prometteuses et faire la promotion de modifications fondamentales aux accords commerciaux de manière à renverser notre énorme déficit commercial du secteur manufacturier et à favoriser une transformation de nos ressources naturelles y ajoutant de la valeur.

Le Canada a un taux très bas de dette publique, le coût d'emprunt pour le gouvernement fédéral est et demeurera très bas, et de nombreux investissements publics ont des taux de rendement élevés des points de vue des avantages pour le public et de la croissance de la productivité du secteur privé. Les ménages épargnent plutôt que de dépenser, l'investissement du secteur privé est très faible, et une forte reprise mondiale n'est pas prévue pour le proche avenir. Le moment est opportun pour que le gouvernement fédéral donne le pas au rétablissement économique.

Ce document est présenté respectueusement au nom du Congrès du travail du Canada par :

Le président



Kenneth V. Georgetti

am:sepb*225
V:\2\03\20302\05\F01